

Les « maisons de retraite » dans les diocèses de Rennes, Dol et Saint-Malo (fin XVII^e-XVIII^e siècle)

Si l'Ancien Régime français parle déjà de « retraite » dans le sens qui nous est familier¹, il ne connaît d'autres « maisons de retraite » que spirituelles, celles où le croyant se retire quelques jours pour examiner sa conscience, se préparer à la réception d'un sacrement, décider d'un choix important. Jusque dans le XX^e siècle, bien des villes bretonnes ont compté un bâtiment dénommé « Retraite » ou des religieuses dites de « la Retraite ». Leur présence allait de soi et ne laissait guère présumer qu'il s'agissait là d'une particularité régionale : c'était pourtant en Bretagne que fut inventée, à l'initiative des jésuites de la seconde moitié du XVII^e siècle — et plus particulièrement du P. Vincent Huby de Vannes — la « maison de retraite fermée » destinée aux laïcs, hommes et femmes. Et plus tard, aux XIX^e et XX^e siècles, l'Ouest de la France est la seule région française² à donner le jour à une congrégation de religieuses dite « de la Retraite », aujourd'hui basée à Angers mais bretonne par ses origines (Vannes et Quimper).

Le principe de se retirer temporairement du monde pour des exercices religieux n'a pourtant rien de nouveau au XVII^e siècle, non plus que de breton : la pratique est en usage depuis fort longtemps chez les religieux mais il est vrai que les *Exercices spirituels* d'Ignace de Loyola (1^{re} éd., 1548) l'ont pour une part renouvelée ; elle est fortement encouragée chez les prêtres depuis qu'existent les séminaires d'ordinands qui, au départ, sont moins des lieux de formation intellectuelle (universités ou collèges s'en chargent) que de retraites préalables à la réception des ordres. Au fil du XVII^e siècle, l'idée fait son chemin aussi chez les fidèles : dans son *Introduction à la vie dévote*³

1. À la fin du XVII^e siècle, le *Dictionnaire universel* de Furetière mentionne que l'on dit « figurément qu'un homme se bat en retraite quand il est vieux, quand il se retire des emplois, des affaires ou du commerce du monde ».

2. Avec la Franche-Comté mais le vocable n'y a pas le même sens.

3. *Introduction à la vie dévote*, 2^e partie, chapitre 12.

François de Sales la recommande et le Grand Siècle ne manque pas de convertis laïcs se retirant au désert, à l'exemple des Solitaires de Port Royal. Michel Le Nobletz s'en fait l'écho lorsqu'il fait figurer la «retraicte séculière» dans l'une de ses cartes peintes des années 1630⁴, sous la forme d'un dévot, genou fléchi, chapelet en main, le pied tenu par une chaîne qui le garde temporairement hors du monde. La nouveauté des jésuites bretons ne tient donc pas dans l'idée mais dans l'organisation d'«exercices publics» dans une maison qui ne sert qu'à cela et où d'importants groupes de retraitants se succèdent huit jours durant.

Dans ce mouvement, Vannes est bien entendu le berceau décisif : le P. Huby fonde la Retraite des hommes en 1661 et la dirige jusqu'à sa mort en 1693, Catherine de Francheville fait de même pour la Retraite des femmes à partir de 1665⁵. Malgré sa nouveauté et les tensions qu'elle suscite, tant du côté de l'évêque que des autorités internes de la Compagnie⁶, cette dernière obtient une reconnaissance rapide, due pour partie à l'entregent de la famille de Francheville, influente au Parlement de Bretagne : la «communauté des Filles de la Sainte Vierge» desservant la Retraite est fondée en 1675 et reconnue par lettres patentes royales en 1683. Quimper tient lieu de second foyer : dès 1670, le P. Maunoir délègue la responsabilité d'une Retraite des hommes à deux de ses confrères ; pour les femmes, Claude-Thérèse de Kerméno fonde en 1678 les «Demoiselles de la Retraite». Ces expériences bretonnes, volontiers célébrées par la Compagnie, trouvent un large écho à la fin du XVII^e siècle : quand des élèves de philosophie du collège jésuite de La Flèche visitent la province en 1699, ils sont surtout sensibles — à en croire le récit de l'un d'entre eux, Herbais de La Hamaide⁷ — aux vaisseaux du port de Brest et aux deux Retraites de Vannes et de Quimper. L'année précédente, le jésuite Champion leur a consacré un livre, dédié aux *Fondateurs des maisons de retraite*, juste après qu'un autre jésuite, le P. Boschet, a publié une biographie du P. Maunoir, le «parfait missionnaire» dont la béatification est en cours. Dans la gloire de la Compagnie, comme dans les activités quotidiennes de ses membres, missions et retraites vont effectivement de pair. Le P. Maunoir voit dans la retraite «un abrégé de la mission, avec tous les avantages de la solitude» ; à l'inverse, les missions paroissiales tendent à se dérouler «en forme

4. Archives de l'Évêché de Quimper, carte de Babylone, signée d'Allain Lestobec.

5. Jean QUÉNIART, «La Retraite de Vannes», *Revue de l'histoire des religions*, t. 217, 2000, p. 547-561 ; Gabriel THÉRY, *Contribution à l'histoire religieuse de la Bretagne au XVII^e siècle. Catherine de Francheville, fondatrice à Vannes de la première maison de retraites de femmes*, 2 vol., Tours, 1957.

6. Sous le gouvernement du Père général Oliva (1661-1691), interdiction fut faite aux Pères de s'occuper des retraites de femmes : du coup, Claude-Thérèse de Kerméno à Quimper se tourna d'abord vers les Capucins ; c'est peut-être ce qui explique, à Rennes, que les premières Dames Budes furent d'abord dirigées par les Eudistes et les Carmes.

7. François LEBRUN, «Une source historique insuffisamment exploitée : le récit de voyage. L'exemple d'un voyage en Bretagne en 1699», *Kreiz* 1, Brest, 1992, p. 88-117 (avec reproduction de l'édition du document, aujourd'hui disparu, par Camille de Rochemonteix).

de retraite» puisque, dans une mission classique de trois semaines, le public est d'emblée divisé en trois groupes, chacun suivant les «exercices» durant huit jours comme dans une retraite; et l'on sait que les *taolennou* des missions paroissiales de Basse-Bretagne, utilisées jusqu'au début du XX^e siècle, sont les héritières directes des «images morales» imaginées par Vincent Huby pour les retraitants de Vannes⁸.

Porter attention aux diocèses de Rennes, Dol et Saint-Malo peut donc surprendre: le dossier des retraites n'est-il pas, massivement, bas-breton? Ce serait oublier une réalité mise en évidence par Michel Lagrée pour le XIX^e siècle⁹ mais peu soulignée pour l'époque antérieure: l'existence, dès le XVIII^e siècle, d'un semis inhabituellement dense de maison de retraites spirituelles dans le territoire de l'actuelle Ille-et-Vilaine¹⁰. Peu apparente au regard local, cette densité relative s'avère frappante depuis Rome, au travers des archives du Secrétariat des Brefs, l'un des dicastères de la Curie. Celles-ci révèlent en effet, pour la période 1769-1790, l'inhabituelle fréquence des demandes d'indulgences «pour exercices spirituels» émanant des diocèses de Rennes, Dol et Saint-Malo¹¹ (illustration 1, page suivante). Ce constat romain m'a incité à approfondir le dossier des retraites, à la faveur d'archives locales sensiblement plus fournies qu'ailleurs: les fonds provenant de la Retraite de Fougères ou celui des Dames Budes de Rennes, les *Annales* des Eudistes¹² ou encore le très riche *État du diocèse de Rennes* dressé en 1769-1770 au temps de Mgr Bareau de Girac. Dans ces trois diocèses fortement liés, dont Bruno Restif a retracé les mutations religieuses aux XVI^e et XVII^e siècles¹³, les retraites spirituelles témoignent d'un vrai potentiel créatif, urbain mais aussi rural, des années 1670 aux approches de la Révolution.

8. Fañch ROUDAUT, Fañch BROUDIC, Alain CROIX, *Les chemins du Paradis. Taolennou ar Baradoz*, Douarnenez, 1988.

9. Michel LAGRÉE, *Religion et cultures en Bretagne*, Paris, 1992, p. 322-329.

10. A. GUILLLOTIN DE CORSON, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, Rennes-Paris, 1882, t. 3, p. 524-531.

11. Archivio Segreto Vaticano, Sec. Brevi, Indice 852 (Indulgences *ad tempus*), 1769-1799. Le Secrétariat des Brefs n'est, s'agissant des indulgences, qu'une voie d'obtention parmi d'autres mais il a l'avantage d'être pourvu d'index fiables et surtout, dans le cas présent, d'attirer de façon privilégiée les demandes liées aux «exercices spirituels».

12. *Annales de la congrégation de Jésus et Marie*, rédigées jusqu'en 1739 par Pierre Costil, Eudiste. Si l'original en est perdu, une copie en a été réalisée en deux volumes en 1878-1888; de même que pour les notices biographiques composant les *Fleurs de la congrégation de Jésus et Marie* (3 vol.). Un exemplaire en est conservé au Centre spirituel eudiste de la Roche-du-Theil, que j'ai pu consulter grâce au P. Edouard Besson dont je salue ici la mémoire. Ces Annales forment la matière de la plupart des travaux historiques sur les Eudistes: Guillaume DE BERTIER DE SAUVIGNY, *Au service de l'Église de France. Les Eudistes (1680-1791)*, Paris, 1999; sur la région, Joseph DAUPHIN, *Les Eudistes dans le diocèse de Rennes: histoire des séminaires de Rennes et de Dol (1670-1791) et l'œuvre du R. P. Blanchard (1797-1830)*, Rennes, 1910.

13. Bruno RESTIF, *La révolution des paroisses. Culture paroissiale et Réforme catholique en Haute-Bretagne aux XVI^e et XVII^e siècles*, Rennes, PUR, 2006.

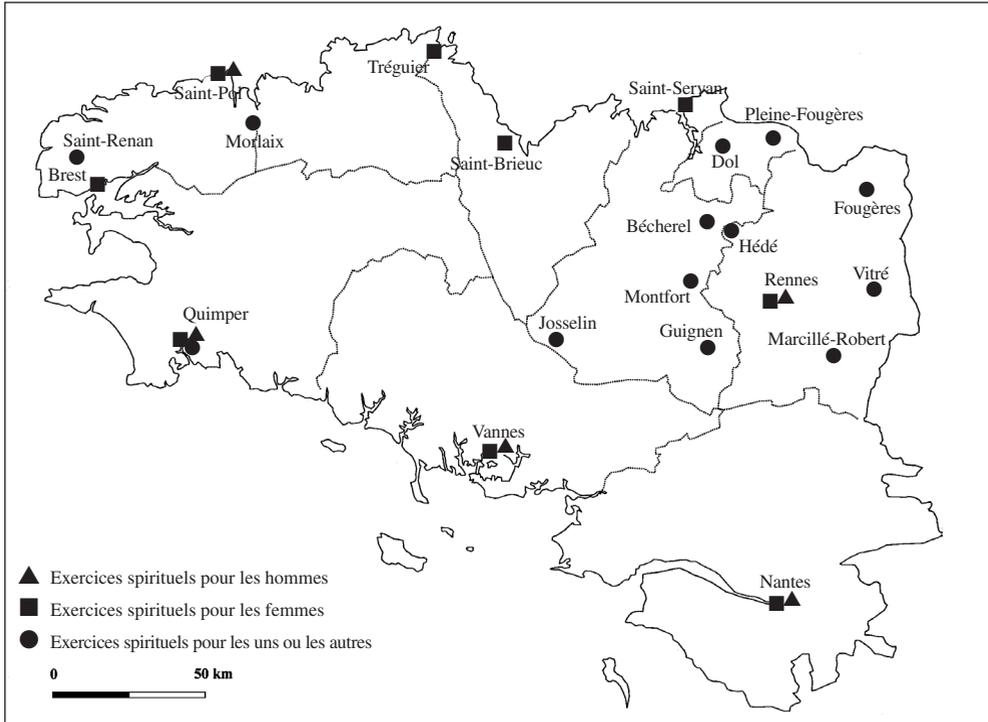


Illustration 1.

Les maisons de retraite spirituelle en Bretagne à la fin du XVIII^e siècle d'après les demandes d'indulgences au Secrétariat des Brefs (1769-1790).

De Vannes à Rennes

En matière de retraites spirituelles, Rennes n'a pas tardé à suivre l'exemple vannetais. Depuis longtemps déjà, les Pères du collège prêchaient des retraites spirituelles chez des religieuses, telles les Ursulines de Saint-Malo, dès 1622¹⁴. Dix ans après qu'ont été jetées les premières bases de la Retraite vannetaise, il semble qu'une retraite pour hommes fonctionne en marge du collège de Rennes¹⁵. L'initiateur en est le P. Jean Jégou, recteur du collège entre 1671

14. ADIV, 1 F 289, *Histoire manuscrite de la fondation du collège des Jésuites*, v. 1730, p. 173.

15. Les Jésuites précisent en 1678 : « On en a fait depuis peu deux autres, l'une au collège de Rennes et l'autre en la maison des Pères Jésuites à Nantes, qui commencent à avoir aussi beaucoup de succez, y venant des personnes de la première qualité ; mais ils n'en peuvent pas recevoir grand nombre à la fois, n'y ayant pas encore assez de bâtiment pour cet effet. » (*Retraite de Vennes, ou la façon dont la Retraite des hommes se fait dans Vennes, sous la conduite des Pères Jésuites, & les grands biens que Dieu opère par elle*, Vannes, Galles, 1678, p. 19).

et 1677, puis «directeur de la retraite des hommes» et auteur de *Méditations à l'usage des retraites*¹⁶. Avec le collège et les congrégations mariales¹⁷, la Retraite sera jusqu'en 1762 l'un des trois piliers de l'influence de la Compagnie sur la société rennaise. Sur les quinze «profès des quatre vœux» présents à Rennes en 1762, trois sont «directeurs de la maison de retraite des hommes¹⁸». Rennes n'a pas tardé non plus à ouvrir une retraite des femmes, portée ici comme à Vannes et à Quimper par des «demoiselles séculières». Il ne s'agit pas de religieuses, au sens canonique du terme, puisqu'elles n'ont pas prononcé de vœux «solennels» imposant la clôture : sur la voie ouverte dès 1633 par les Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, elles n'ont prononcé que des vœux «simples» qui comportent certes le trio classique pauvreté/chasteté/obéissance et un engagement à vie mais ne soumettent pas à une clôture qui entraverait l'apostolat ; d'autres «demoiselles séculières» n'ont, quant à elles, prononcé aucun vœu public et notamment le vœu de pauvreté, ce qui leur permet de garder l'usage de leurs biens.

À Rennes, telle est très exactement la condition des «Dames Budes», instituées par Jeanne Brandin, douairière de Budes, en mémoire de feu sa fille Anne-Marie¹⁹. Malgré un caractère séculier ostensiblement mis en avant dans l'acte de fondation et les statuts de l'institut, le «Séminaire des Filles de la Sainte Vierge» s'inscrit dans le sillage des nombreuses fondations monastiques rennaises des décennies précédentes : l'initiative a germé au sein de la noblesse parlementaire (au sens large : l'époux de Mme Budes n'était pas lui-même détenteur d'une charge mais il était fils d'un conseiller au Parlement²⁰). La fondation porte également la marque d'une spiritualité centrée sur l'amour divin et commune à François de Sales et aux jésuites : en témoignent les trois tableaux du XVII^e siècle — quoique fortement restaurés ensuite — conservés dans la chapelle de la Retraite de la rue Saint-Héliier (illustrations 2, 3 et 4, page suivante), en particulier celui d'Anne-Marie Budes sur son lit de mort. Rappelons que celle-ci est très fortement liée à la Visitation par sa tante madame du Houx — mystique décédée dans ce couvent — et surtout parce qu'elle-même fit profession chez les Visitandines du Colombier avant d'y mourir très jeune, en 1674, laissant à sa mère le soin d'accomplir ses dernières volontés : d'où de multiples fondations pieuses²¹, à la mesure de la ferveur et de la fortune familiales. L'œuvre principale fut la constitution

16. J'ai consulté la 5^e édition, Rennes, s. d. [approbation de 1724].

17. Mathieu HEIM, «Les congrégations jésuites au collège Saint-Thomas», *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 110, 2003, p. 79-92 et 87-95.

18. Geneviève DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR, p. 224-225, d'après AMR, B 66. La Retraite emploie aussi l'un des cinq domestiques du collège.

19. Sur les Dames Budes, voir l'ouvrage du comte de PALYS, *Les Dames Budes. Annales de la maison de retraite de Rennes (Filles de la Sainte Vierge)*, Rennes, 1891 ; ainsi qu'Ed. F[RAIN], *Les Filles de Sainte Vierge à Rennes depuis leur fondation jusqu'à nos jours*, Rennes, 1877.

20. Frédéric SAULNIER, *Le Parlement de Bretagne 1554-1790*, 2^e éd., Mayenne, Imprimerie de la Manutention, 1991, t. 1, p. 181-182.

21. AMR, GG 305, acte de fondation du 31 octobre 1676 et complément du 6 décembre 1677.



→
Illustration 3.
Jeanne Brandin, douairière de Budes, huile sur toile,
XVII^e siècle.

(Rennes, chapelle de la clinique Notre-Dame de Lourdes,
 rue Saint-Hélier.)

Illustration 2.
Anne Marie Budes
en costume de Visitandine, XVII^e siècle.

(Rennes, chapelle de la clinique
 Notre-Dame de Lourdes, rue Saint-Hélier.)

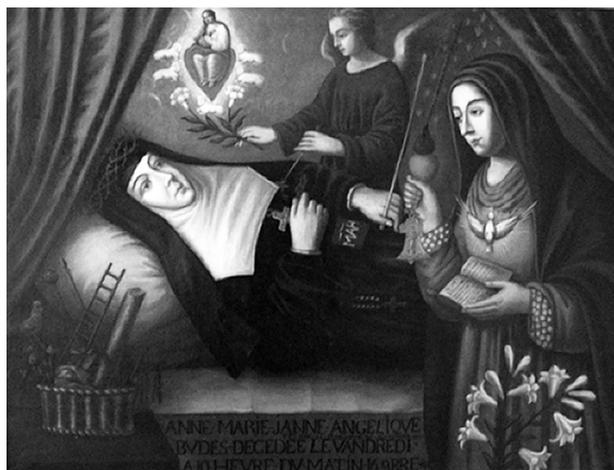


Illustration 4.
Anne Marie Budes sur son lit de mort, huile sur toile, XVII^e siècle.
 (Rennes, chapelle de la clinique Notre-Dame de Lourdes, rue Saint-Hélier.)

d'« un séminaire en forme de communauté séculière sous le titre de filles de la Ste Vierge » dont les objectifs initiaux étaient multiples : « l'instruction des filles nouvellement converties à la foy catholique », « l'éducation des pauvres et honnêtes filles de qualité et de bonne famille » reçues comme pensionnaires, « les petites escolles chrétiennes » pour « montrer les ouvrages » aux filles de la ville et de la campagne. Une dernière clause portait enfin que le séminaire aurait pour but de « recevoir dans lad. maison les personnes de leur sexe qui s'y présenteront pour vaquer aux exercices de piété²² ». Une fois les diverses autorisations obtenues — la communauté de ville, avec qui Mme Budes a passé contrat dès le 28 septembre 1676²³, l'évêque les 11 et 21 juillet 1678, le duc de Chaulnes — le nouvel établissement reçoit des lettres patentes du roi les 15 septembre 1678 et 15 juillet 1681.

À cette date, la communauté s'est établie au Pré-Botté, donc *intra muros*. Elle regroupe des « demoiselles associées », sans vœux, à l'exemple des Demoiselles de la Retraite de Quimper mais contrairement aux Filles de la Sainte Vierge de Vannes (qui prêtent des vœux simples après 1675). Les Dames Budes ne portent pas non plus de costume religieux : leurs statuts prescrivent des habits « comme ceux des plus modestes du siècle, samblables les uns aux autres²⁴ », proches sans doute de la tenue noire de Mme Budes sur le portrait de la Retraite. Pas de clôture, évidemment : les femmes de l'extérieur peuvent entrer dans la chapelle et la « salle de l'ouvrage » mais sans possibilité d'aller plus avant dans la maison ; l'entrée des hommes est, quant à elle, interdite sauf nécessité. De cette « communauté séculière » les Eudistes du séminaire furent les directeurs naturels²⁵, d'où, sans doute, l'appellation de « Séminaire de la Sainte Vierge » : intitulé curieux à nos yeux mais qui se comprend si l'on rappelle le caractère encore très général de ce mot — pépinière — dans les années 1670. Au fil des années, les Dames Budes donnèrent la priorité à l'accueil des retraitantes. Si les premières retraites semblent prêchées par les Carmes, les Jésuites prennent le relais à la mort de la fondatrice en 1685²⁶. Les Budes passent alors pour les associées de la Compagnie, au risque de pâtir des réserves que celle-ci suscite dans les rangs du clergé séculier : en conflit avec les jésuites, Mgr de Lavardin — l'évêque de Rennes qui les avait pourtant autorisées en 1678 — interdit ainsi aux Dames Budes de continuer les retraites en 1708 mais tout rentre dans l'ordre à sa mort en 1711. Cette péripétie mise à part — elle ne sera pas oubliée, on le verra — Rennes

22. ADIV, 34 H 4, autorisation épiscopale, 11 juillet 1678.

23. AMR, GG 305.

24. ADIV, 34 H 4, statuts du Séminaire de la Sainte Vierge, partie II, 9^e article.

25. « Comme les prestres du séminaire ont par leur pratique plus d'expérience de la conduite d'une communauté, Monseigneur de Rennes est et sera supplié de les préférer dans l'élection », précisent les statuts approuvés le 21 juillet 1678 (ADIV, 34 H 4).

26. « Les révérends pères carmes directeurs de notre fondatrice furent aussy les directeur des retraites, pendant qu'elle vécut jusqu'à la Toussaint de 1685, alors les révérends pères jésuites voullurent bien se charger de cette bonne œuvre » (ADIV, 34 H 4, mémoire pour les Dames Budes, v. 1752).

dispose donc dès la fin des années 1670 d'une maison de retraite féminine *a priori* comparable à celles de Vannes et Quimper. Explorant leurs archives au milieu du XVIII^e siècle, les Dames Budes relèveront qu'« en 1684, treize ans après la mort de notre fondatrice, nous trouvons dans le premier compte tenu et randu : ressus pour le produit des retraites 864 L. 12 s²⁷ ».

Au-delà de Rennes : une floraison d'initiatives

« L'œuvre des retraites » est alors loin de se limiter à la ville épiscopale : elle existe jusque dans les campagnes puisque les origines de la retraite de Pleine-Fougères remonteraient aux années 1680²⁸. Si l'inspiration est, à l'évidence, commune, les circonstances propres à chaque site tissent autant d'histoires particulières. À Romagné, la retraite est une initiative cléricale, portée par les Eudistes qui desservent le pèlerinage de Sainte-Anne de la Bosserie, réactivé en 1636 par une vague de miracles et pris en charge par le P. Esnouf, un Eudiste qui appela trois de ses confrères. Les uns et les autres ne tardent pas à assurer des « instructions » le dimanche puis à proposer des retraites, d'abord pour les prêtres puis pour les laïcs²⁹. À Saint-Servan, une pieuse fille de la ville, Josseline Alleaume, commence à accueillir les « personnes du sexe » dans une « maison de louage » de la ville et reçoit en 1679 la bénédiction de l'évêque de Saint-Malo, Mgr de Guémadeuc³⁰. À Dol³¹, la genèse de la maison de retraites relève également d'initiatives individuelles : dans les dernières années du XVII^e siècle, le recteur de Montreuil-le-Gast organise, au domicile d'une demoiselle Legeart, les premiers exercices pour un auditoire de quarante-cinq femmes et filles ; un autre prêtre, M. Even, prend le relais à l'hôpital dont il est directeur, mais de façon encore très informelle... jusqu'à ce que l'évêque décide d'officialiser les choses en 1703.

À l'orée du XVIII^e siècle, l'engagement des évêques témoigne en effet d'une volonté de donner à ces retraites des garanties de stabilité, tant en ce qui concerne leur déroulement que leur fonctionnement matériel ou leur personnel d'encadrement. L'exemple de Dol est ici très évocateur puisque Mgr d'Argenson y encourage systématiquement les retraites, les imposant au clergé diocésain dès 1704. En 1703, il y appelle les Eudistes qui tiennent le séminaire diocésain depuis deux ans. Certains se donneront sans compter, à l'exemple de M. Du Montier dont les Annales soulignent le zèle, précisant qu'il assurait à lui seul la moitié des exercices et, chaque semaine, les « confessions générales » de cinquante pénitents. Quant à l'intendance, la Retraite de Dol bénéficie de la proximité des Sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve

27. *Ibid.*

28. *Annales des Eudistes*, II, p. 434.

29. *Annales des Eudistes*, II, p. 62.

30. ADIV, 31 H 1, éléments rappelés par l'évêque dans son approbation de la fondation du sieur Danycan, 16 juin 1698.

31. Pour tout le développement qui suit, *Annales des Eudistes*, II, p. 211-215, 273-274.

qui tiennent l'hôpital voisin depuis 1673 : les pauvres de l'hôpital bénéficient de « la desserte de la table des retraits ». L'évêque, qui dotera personnellement la Retraite d'une somme de 2 000 livres en 1714, porte également le souci du déroulement exact des exercices selon le modèle vannetais, qu'il a pris le soin d'observer sur place lors des États de 1703 :

On commence la retraite le dimanche au soir et on la finit le dimanche suivant à midi. Le premier exercice est un sermon qui est suivi du souper et des avis pour l'ordre de la retraite.

Le lendemain on en commence les exercices dont voici l'ordre et le détail : on se lève à cinq heures et demie, à six heures la prière vocale avec quelques avis pour commencer la journée d'une manière chrétienne, l'explication du *Pater* et *Ave* et de l'oraison mentale qu'on fait à sept heures sur les mystères de la Passion.

À sept heures et demie, l'explication de la messe, qu'on célèbre à huit heures, et qui est suivie du déjeuner. Le reste du temps jusqu'à neuf heures et demie est laissé à la liberté des retraits qui se rassemblent à cette heure pour la conférence avant laquelle on chante un cantique. À dix heures et demie, on fait le sermon qui est suivi d'une réflexion, puis les litanies du S. Nom de Jésus et le dîner durant lequel on lit ainsi qu'à souper, enfin l'action de grâces à l'église et la récréation.

Pour l'après-dîner, on commence à une heure et demie l'explication et le chant des cantiques. À deux heures on fait l'explication des tableaux ou des images. À trois heures et demie, le chapelet puis la conférence. À cinq heures la procession où l'on chante en français les litanies du saint amour de Dieu. À cinq heures et demie, le sermon. À six heures et demie, les litanies de la Sainte Vierge, le salut, ensuite le souper et la récréation. À huit heures, le dialogue, à neuf heures la prière du soir. À neuf heures et demie, on se couche.

Le samedi au soir, on donne au lieu du dialogue les avis pour la communion et le règlement de vie. Enfin pour faciliter la liberté de la confession, on donne plusieurs confesseurs qui commencent à entendre les pénitents dès le troisième ou quatrième jour de la retraite.

Tel est l'ordre des retraites qu'on fait au nombre de douze par an³².

Le modèle eudiste — très proche de l'original vannetais — s'impose alors, au point que l'un des précurseurs dolois, M. Even, préfère se retirer de l'entreprise. Tendue vers la réception des sacrements, le dispositif de la retraite permet une réelle variété des exercices : instructions (sous des formes magistrales, sermon et conférence, ou plus « interactives » comme les dialogues), offices liturgiques et dévotions, récréations... Le réalisme commande une certaine souplesse : pour ceux à qui l'oraison mentale demeure difficile, sinon inaccessible, on substitue des prières vocales, la récitation du chapelet, etc. Les images des cœurs offrent aussi un langage efficace pour dire une théologie du péché et de la grâce dont le caractère

32. *Annales des Eudistes*, II, p. 212-213

manichéen s'assouplit probablement dans les commentaires qui en sont faits. Assurer l'avenir des retraites, c'est enfin garantir des conditions matérielles viables, donc fondées sur une solide dotation initiale : à Saint-Servan, Mgr de Guémadeuc sollicite un « fondateur », qui n'est autre que Noël (II) Danycan, sieur de l'Épine³³. Le choix est très significatif : il s'agit sans doute à cette date de la plus grande fortune de la ville, constituée en quelques années par les bénéfices de la guerre de course pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg et bientôt les expéditions de la mer du Sud, c'est-à-dire le commerce interlope avec l'Amérique espagnole³⁴. Qu'un « millionnaire » malouin s'engage ainsi, dès 1700, témoigne de l'ambition d'une bourgeoisie richissime à prendre sa part d'un évergétisme dévot que monopolise, depuis un siècle, la meilleure noblesse. Que Danycan le fasse pour une maison de retraite et non pour un couvent traduit peut-être les obstacles qui freinent alors les fondations conventuelles, du côté des villes et du gouvernement royal également alarmés par l'extension indéfinie de la mainmorte. Mais l'implication de l'armateur dit aussi l'image valorisante qui s'attache alors aux maisons de retraite.

Une fois dotées les villes épiscopales³⁵, vient le temps de la diffusion dans de plus modestes cités, et jusqu'à des bourgs ruraux, comme en témoigne le tableau ci-contre³⁶.

« Demoiselles séculières » ou religieuses ?

D'un site à l'autre, l'initiative première revient le plus souvent à de « pieuses filles » de milieux sociaux variés : célibataires ou veuves, « filles de condition » bien sûr, issues de la noblesse à Rennes, relevant plus ordinairement de la bourgeoisie à particule dans les villes moyennes, sans interdire des origines franchement modestes à la campagne (Guignen). Ces jeunes filles et ces dames — dont le profil annonce directement bien des fondatrices de congrégations du siècle suivant — ne sont pas motivées que par les retraites : les petites écoles, le soin des malades leur tiennent autant à cœur, et sans doute de façon plus permanente. Quelle que soit l'autonomie des demoiselles, le clergé paroissial n'est jamais bien loin : à Pleine-Fougères, la Retraite repose d'abord sur un prêtre, M. de La Jacoberie³⁷.

33. ADIV, 31 H 1, acte de fondation du 28 juin 1701.

34. André LESPAGNOL, *Messieurs de Saint-Malo. Une élite négociante au temps de Louis XIV*, 2^e ed., Rennes, PUR, 1997, t. 2 p. 847.

35. À Saint-Malo, une affaire judiciaire fait incidemment mention de la retraite en 1710 : le sieur Duclos est l'objet d'une plainte pour subornation pour avoir couché avec sa servante en profitant « que sa femme estoit en retraite pendant ledit Carême ». Les faits remontent à avril 1708. (ADIV, 4 Bx 1109/4068. Voir Denis LE GUEN, *De l'injure à l'épée. Cultures, sensibilités et comportements à Saint-Malo au début du XVIII^e siècle*, 2 vol., 2002, t. 1, p. 208).

36. Établi, sauf exception, à partir des données réunies par A. GUILLOTIN DE CORSON, *op. cit.*

37. *Annales des Eudistes*, II, p. 434.

Tableau 1 : Les retraites en Ille-et-Vilaine, XVII^e-XVIII^e siècle

| | Débuts | Initiateur | Fonctionnement assuré par | Jusqu'en... |
|----------------------------|---|------------------------------------|--|-------------|
| Rennes, hommes | v. 1672 | P. Jean Jégou | Jésuites | 1762 |
| Rennes, femmes | 1676 | Jeanne Brandin, veuve Budes | Demoiselles séculières dites « Dames Budes » | Révolution |
| Saint-Servan, femmes | 1679 officialisation en 1701 | Josseline Alleaume | Demoiselles séculières puis Filles de la Croix après 1726 | Révolution |
| Romagné, H/F | 1690 | Eudistes | Eudistes | 1719 |
| Pleine-Fougères, H/F | v. 1680 ? | M. de La Jacoberie, prêtre | Eudistes 1720-1731, puis clergé séculier local | ? |
| Dol, H/F | 1701 (mais démarrage officieux plus précoce) | L'évêque, Mgr d'Argenson | Eudistes (et Sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve pour le temporel) | Révolution |
| Bécherel, H/F | 1705 | 4 femmes | Demoiselles séculières puis Sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve après 1727 | Révolution |
| Guignen, H/F | 1714 | 4 femmes | Demoiselles séculières puis Sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve après 1731 | Révolution |
| Fougères, H/F | 1716 | Familles Le Loup et Le Poitevin | Demoiselles séculières | Révolution |
| Vitré, H/F | 1716 | Familles Le Loup et Le Poitevin | Demoiselles séculières | Révolution |
| Hédé, H/F | 1718 | 4 femmes | Demoiselles séculières | Révolution |
| Marcillé-Robert, H/F | 1723 | 3 femmes | Demoiselles séculières puis Sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve après 1737 | Révolution |
| Montfort, H/F | 1770 | Recteur de Coulon | Demoiselles séculières puis Filles de la Sagesse après 1773 | Révolution |
| Rennes, Minimes, H | ? | | Minimes | Révolution |
| Rennes, Gd Séminaire, H | 1762 ? | | Eudistes | Révolution |

Le caractère spontané des initiatives n'interdit pas que certains acteurs aient une vision plus globale : dans le cas du diocèse de Rennes, les Eudistes laissent apparaître — *a posteriori* tout du moins — une véritable politique d'aménagement du territoire qui peut évoquer, à échelle réduite, celle de la Compagnie de Jésus dans l'établissement de ses collèges :

Les retraites publiques devinrent en ce même temps plus fréquentes dans ce diocèse et outre celles de Fougères, on en établit encore à Hédé, à Vitré et à Marsillé, auxquelles nos confrères s'unirent volontiers, ce qui leur donna le moyen d'instruire la meilleure partie de [...] ce diocèse que la situation de ces lieux partage en autant de cantons assez éloignés de la ville épiscopale, c'est-à-dire de six lieues pour donner aux uns et aux autres la commodité de s'y rendre³⁸.

En la circonstance, le rôle de M. Le Vannier, supérieur de 1724 à 1730, paraît central, notamment à Marcillé-Robert, et tout porte à reconnaître aux Eudistes un rôle décisif dans la diffusion rurale des maisons de retraite, en tout cas dans les deux diocèses où ils tenaient le séminaire, c'est-à-dire Rennes et Dol.

Malgré la motivation des Eudistes, la pérennité des fondations reste incertaine dans les premières décennies. À Sainte-Anne de la Bosserie en Romagné, les Pères choisissent de se retirer dès 1719: « On commençait à s'ennuyer de ce séjour où l'on était sans occupation durant près de six mois, à raison de la difficulté des chemins pendant l'hiver³⁹ » et où la famille fondatrice ne permettrait sans doute jamais d'établir une maison de la congrégation. Sans que la chose soit dite dans les *Annales des Eudistes*, il n'est pas douteux que l'ouverture officielle de la maison de retraite de Fougères en 1716 a largement motivé le retrait de Romagné. À Pleine-Fougères également, les Eudistes choisissent de partir au bout de dix ans pour concentrer leurs efforts sur la maison de Dol⁴⁰. Des logiques de concentration urbaine sont donc perceptibles, au moins au départ: ce n'est qu'après 1720 qu'une nouvelle vague de créations rurales parvient à s'imposer dans la durée. Le rôle essentiel en revient à une première génération de « demoiselles séculières » mais aussi au relais pris, à des dates variables du XVIII^e siècle, par des congrégations religieuses à vœux simples, le plus souvent Sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve. Saint-Servan l'illustre de manière exemplaire: à la mort de Josseline Alleaume en 1725, l'évêque juge nécessaire d'appeler les Filles de la Croix (de Tréguier) pour tenir la maison de retraite⁴¹. Telle est également l'évolution des retraites situées dans des petites villes ou bourgs (Bécherel, Guignen, Marcillé-Robert). Les congrégations actives, dont l'expansion est vigoureuse au XVIII^e siècle, offrent alors une garantie de continuité du personnel, en même temps que la polyvalence des services: petite école, petit hôpital et soin des malades à domicile, accueil ponctuel de retraitants. Sans le relais des religieuses, les maisons les plus modestes auraient probablement connu le sort de leurs devancières de Romagné ou Pleine-Fougères. Les sœurs sont une garantie de dévouement mais elles savent aussi solliciter les échelons supérieurs, à l'exemple des Sœurs de Guignen que l'on voit

38. *Annales des Eudistes*, II, p. 525.

39. *Annales des Eudistes*, II, p. 674.

40. *Annales des Eudistes*, II, p. 681.

41. ADIV, 31 H 1, inventaire du 14 décembre 1726.

réclamer une indulgence en cour de Rome⁴² ou un secours de leur maison-mère⁴³. En fait de retraites, le bilan dressé à Rennes en 1770 par l'administration diocésaine a de quoi impressionner, particulièrement dans les petites maisons : Marcillé-Robert offre annuellement deux retraites d'hommes et deux retraites de femmes, au Carême et à l'Avent ; à Hédé, « les moindres retraites sont de 100 personnes, elles vont parfois jusqu'à 300, tous gens de campagne qui couchent aux environs sur la paille, apportent leur pain et donnent 15 sols de trempage. Il est quelques personnes qui se mettent à la pension et paient 6 ou 7 francs⁴⁴ ».

Difficile à pérenniser à la campagne, la formule des «demoiselles séculières» s'avère viable dans les deux fondations parallèles de Vitré et Fougères, nées en 1716 au sein d'un même noyau de familles dévotes. À l'origine, quatre sœurs : deux sœurs Le Loup et deux sœurs Le Poitevin, initiatrices d'une première expérience de retraites, à Fougères dès 1712, avec l'encouragement de l'évêque et du recteur de Saint-Sulpice, M. Pannier⁴⁵. Des exercices commencent alors d'être donnés dans une « maison de louage » puis au château ; des « aumônes » sont collectées pour l'acquisition d'un emplacement définitif et un premier équipement (lits et meubles). Quatre ans plus tard, la Retraite peut acheter, dans le faubourg Roger, le « vieil hospice » des Urbanistes⁴⁶. L'acte, daté du 23 avril 1716 et passé sous l'égide des recteurs des trois paroisses (Saint-Sulpice, Saint-Léonard et Rillé), fonde officiellement la maison « pour y faire des retraites pour les deux sexes, au moins six par chaque année » sous la direction d'un ecclésiastique, M. de Brégel. Le même jour, un autre prêtre, Auguste Perrault, fait une fondation importante, moyennant la gratuité de l'accueil de 20 personnes par an, provenant des paroisses de la ville et des alentours⁴⁷. Très vite pourtant, un problème survient qui, menaçant de tout compromettre, illustre bien la fragilité de ces associations séculières dépourvues de tout vœu⁴⁸ : sur les quatre «demoiselles de la Retraite», deux — les sœurs Le Poitevin — partent fonder une maison comparable à Vitré où elles rejoignent une troisième sœur. La municipalité

42. En 1752, l'expéditionnaire en cour de Rome Pocquet sollicite à leur intention une indulgence en précisant qu'« il y a beaucoup de personnes, de l'un et l'autre sexe, qui assistent à ces retraites qui se tiennent dans le bourg de Guignen » (ADIV, 10 J 4, demande du 18 août 1752).

43. Marie-Claude DINET-LECOMTE, *Les sœurs hospitalières en France aux XVII^e et XVIII^e siècles. La charité en action*, Paris, Champion, 2005, p. 298 (d'après un document des Archives nationales, H/5/4927, date non précisée).

44. ADIV, 1 G 748, f^o 254 r^o/255r^o.

45. ADIV, 2 G 120/149, lettre du 9 décembre 1712 mentionnée dans une supplique à l'évêque de Rennes, 2 novembre 1716.

46. *Ibid.*, acte du 23 avril 1716.

47. 6 de Saint-Léonard, 3 de Saint-Sulpice, 2 de Rillé, 3 de Lécousse, 3 de Saint-Germain-en-Coglès et 3 de Parigné.

48. Sur ces péripéties, ADIV, 2 G 120/149. Les Dames Budes illustrent également la fragilité de ce type d'association : après les profondes divisions des années 1740-1750 (*infra*), le printemps 1785 voit une évidente crise interne, que manifeste le départ de quatre Dames en deux jours (ADIV, 34 H 4).

vitréenne est, au départ, plus que réservée mais l'évêque de Rennes emporte son adhésion : la maison s'ouvre au faubourg de la Mériaïs⁴⁹ sous la direction de J.-B. Nouail, prêtre de Notre-Dame. Ne restent donc plus à Fougères que les sœurs Le Loup, bientôt réduites à une seule puisque la seconde choisit de retourner dans sa famille. Avec la détermination évidente du clergé local, cette dernière Demoiselle parvient cependant à recruter deux autres compagnes : Angélique Monnière, dame du Verger et Jeanne Roulland, dame de la Haye. Le trio reconstitué en 1725 prend en charge une maison qui compte déjà un mobilier important puisqu'un inventaire détaille 75 lits, 87 draps, 12 tables dans les deux réfectoires, sans oublier la chaire du lecteur⁵⁰. Malgré des débuts incertains, la formule fougèraise s'avère durable : les Demoiselles de 1725 firent fonctionner la maison durant plusieurs décennies, sans problème apparent de relève. À Fougères et à Vitré (comme à Rennes ou Quimper et, avec des nuances, Vannes), les administrations révolutionnaires trouveront des Demoiselles séculières qui tenteront de faire valoir leur propriété personnelle des murs et des meubles, à la différence des maisons religieuses à vœux solennels.

Fougères : près de mille entrées par an (1725-1753)

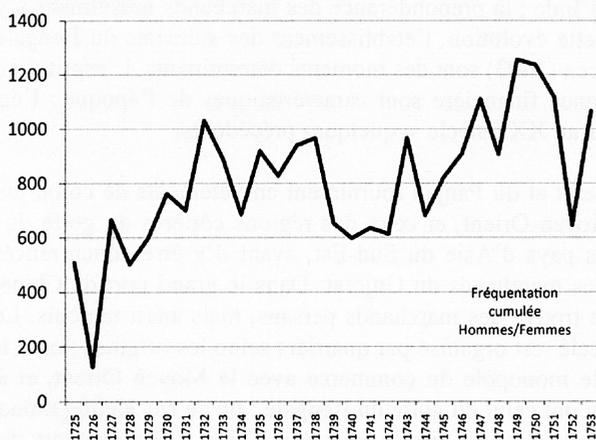
De toutes les maisons de retraite considérées ici, Fougères présente le double intérêt d'être de loin la mieux documentée et d'occuper une position moyenne dans l'éventail des situations possibles : ce n'est pas une maison de grande ville où coexistent deux « Retraites » distinctes, celle des hommes et celles des femmes, c'est une maison unique et donc mixte, même si les hommes et les femmes s'y succèdent sans se mêler ; ce n'est pas non plus une « petite » maison qui ne serait que l'annexe épisodique d'un hôpital ou d'une école et qui ne fonctionnerait que par le relais d'une congrégation religieuse. Son « directeur », Eusèbe de Brégel, nous a laissé un précieux registre⁵¹ ouvert « à la plus grande gloire de Dieu » (selon la devise des jésuites placée de manière significative en exergue). La précision de sa tenue, jusqu'en 1753, nous permet de reconstituer le nombre total de participants pour chaque retraite organisée jusqu'à cette date : plus de 23 000 entrées (9 398 hommes, 13 936 femmes, soit une moyenne de 804 entrées par an) réparties sur quatre à six retraites annuelles : les plus fréquentées sont, de loin, celles du Carême, qui accueillent successivement les hommes et les femmes, dont beaucoup font vraisemblablement leurs Pâques à cette occasion. Suivent une ou deux retraites de milieu d'année, toujours à l'intention des femmes. « L'Avent », entendu largement puisque la première retraite peut être proche de la Toussaint, voit enfin une retraite d'hommes puis de femmes, moins

49. Paul PARIS-JALLOBERT, *Journal historique de Vitré*, 2^e éd., Mayenne, Éditions régionales de l'Ouest, 1995, p. 285-288. Voir également ADIV, 2 G 120/149, convention entre les Demoiselles des Retraites de Fougères et Vitré, 5 mai 1724.

50. ADIV, 2 G 120/149, inventaire du 27 février 1725.

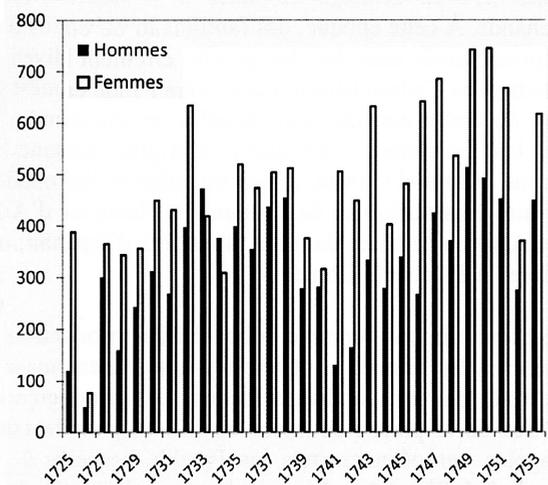
51. ADIV, 2 G 120/149, registre de la Retraite (dont proviennent toutes les citations qui suivent).

fréquentée qu'au Carême. La tendance d'évolution, perceptible sur le moyen terme, est nettement croissante, avec un véritable bond à partir de 1745 (graphiques 1 et 2). Ce sommet s'explique à n'en pas douter par l'édification de nouveaux bâtiments qui augmentent les capacités d'accueil puisque les anciens locaux continuent d'être utilisés. Le pic de fréquentation traduit sans doute pour une part un mouvement d'intérêt, sinon de curiosité, pour le nouvel équipement. N'oublions pas que, pour les ruraux du temps, la retraite pouvait être aussi une opportune occasion de sortir des horizons du quotidien.



Graphique 1.

Évolution annuelle du nombre de retraitants de Fougères (1725-1753).



Graphique 2.

Répartition hommes/femmes des retraitants de Fougères.

Regardées de plus près, les fluctuations interannuelles révèlent la manière dont la retraite prend place dans la vie des habitants de Fougères et des environs. Une disette ou une mauvaise année agricole se ressent immédiatement : on n'hésite pas alors à supprimer une voire deux retraites, d'où des creux très nets de fréquentation : printemps été 1726 (aucune retraite), novembre 1727 (pas de retraite d'hommes). La cherté de septembre 1739 réduit également de façon très sensible la fréquentation des femmes (69), de même que la « dysenterie qui fut universelle » de la fin 1741. C'est dire que la retraite, sans être un luxe — l'ampleur des chiffres en témoigne — fait partie de ces dépenses que la première nécessité suffit à différer, sinon à annuler, surtout chez les hommes : « Il n'y eut que 39 femmes à la retraite du 23 novembre 1727, et il n'y eut point de retraite pour les hommes dans cette saison attendu la misère des temps ou l'argent étoit extrêmement rare, comme il est aisé de le voir par le peu de femmes qui firent la retraite », précise le registre en 1727. De façon plus inattendue, un surcroît d'offre religieuse peut également nuire à la fréquentation. La maison de retraite ne résiste pas, notamment, à la concurrence d'une mission paroissiale, temps extraordinaire d'instruction, de pénitence et de réception des sacrements qui ravale la retraite au rang des dévotions ordinaires. Les responsables sont sur ce point réalistes : la mission donnée à Fougères par les Capucins en septembre 1725 conduit à supprimer les retraites d'automne ; de même pour la conjoncture particulière de l'année sainte 1750, laquelle n'attire plus les foules à Rome mais demeure vécue intensément à la base : le registre explique ainsi en 1751 qu'il y a eu « trois retraites qui ont esté en petit nombre par rapport au jubilé » et aussi parce que « pendant ce tems, qui a duré six mois, on a pris soin de faire des missions et des retraites dans la plupart des paroisses ». La concurrence prend même des accents amers, sous la plume de M. de Brégel, au sujet de la mission capucine de septembre-octobre 1744 :

On ne doit jamais à l'avenir loger de missionnaires à la maison de la Retraite pour plusieurs raisons.

1° parce qu'on fait de la Retraite une honete auberge et que les D[emoise]lles et les servantes en sont extremement fatiguées. On y a fait quantité de repas, et iusqu'à onze domestiques à souper après les maistres.

2° on n'avoit receu les missionnaires qu'à condition que l'on auroit fait la retraite à l'ordinaire dans le mois d'octobre, quoique nous l'eussions différée d'une semaine en faveur de la mission ; mais pour avoir manqué à cette condition, ils causerent des révoltes dans le peuple qui allerent iusqu'à menacer de brusler la maison.

3° nous avons eu le chagrin de voir que malgré cinquante occasions qu'ils avoient de recomander la retraite, ils ne l'ont pas fait une seule fois, et ce silence paroist un mépris formel de la retraite, qui la décrie entièrement. Ainsy nous voyons avec douleur qu'il y a beaucoup de perte et d'inconvéniens. I'en ay fait mes plaintes à Mr l'abbé de Guersans, vicaire général, par Mr l'abbé de Bonteville qui m'a répondu de sa part qu'on éviteroit désormais ces inconveniens. Si on voit le temps d'une mission à Fougères, la maison de la Retraite pourra y contribuer en prestant des lits et même

d'autres meubles mais ceux qui appelleront des missionnaires prendront le soin de les loger, comme celui de les nourrir.

Il reste que le registre souligne le plus souvent l'attraction ordinaire de la retraite sur la ville et les campagnes alentour, particulièrement sur le Maine voisin⁵². Au Carême 1749,

il est à remarquer que dans cette année les eaux ont été si fort débordées que l'on nous a dit que trente hommes qui venoient de la paroisse de Nantillé⁵³ furent obligés de s'en retourner, ne pouvant pas s'y rendre attendu le débordement des eaux. Mais ce qui est plus remarquable, c'est que trois hommes se rendirent à la retraite et qu'un des trois passa les deux autres à la nage.

L'attractivité de la maison fougeraise tient sans nul doute pour une part à la continuité de son personnel. Fortes d'une belle longévité, les demoiselles séculières ne sont guère plus d'une dizaine au long du siècle. Leur rôle ne se limite sans doute pas à l'intendance, qu'elles assurent avec l'aide de domestiques : «filles de condition», prodigues de leur temps et de leur argent, elles sont tout à fait à même d'assurer une part des exercices⁵⁴ même si les sacrements et la majorité des «instructions» reviennent à des prêtres. En tant que directeur, Eusèbe de Brégel recrute les prédicateurs et nous livre, à l'occasion, quelques précisions sur l'identité de tel ou tel : un chanoine de Rennes, le missionnaire Jean Riban de Louvigné-du-Désert, des prêtres de la ville de Fougères (le directeur des Urbanistes ou des Hospitalières...), quelques recteurs des paroisses alentour comme celui de Saint-Sauveur des Landes qui inspire une élogieuse nécrologie en 1740. Des prêtres diocésains avant tout : si l'inspiration des retraites a pu venir des jésuites ou des eudistes, le relais a été — comme pour les missions — très largement pris par les séculiers et les diocésains. Brégel lui-même en témoigne : s'il ne nous dit rien de son propre investissement à la Retraite de Fougères, il nous apprend qu'il est allé, avec Riban, prêcher une retraite à la Santé et aux Incurables de Rennes, en pleine conjoncture épidémique de novembre 1742.

L'œuvre de la grâce

Plus que les chiffres, les récits dont Brégel aime à enrichir ses relevés permettent d'approcher l'état d'esprit de la maison et la spiritualité de ses acteurs. Nul n'y doute de la grâce agissante pour le salut des âmes : chaque retraite peut être l'œuvre de l'Esprit et il importe donc d'en consigner exactement la mémoire, quitte à corriger une première mention erronée, comme en 1729 : «il faut observer pour notre consolation que Dieu donna une bénédiction toute particulière à la dernière [retraite] par la conversion éclatante

52. À Pleine-Fougères, on disait la même chose pour la Normandie.

53. Mantilly, dép^t de l'Orne, arr. Alençon, canton de Passais.

54. À Quimper, le règlement montre qu'elles veillent matériellement à la retraite, mais aussi qu'elles prodiguent des conseils spirituels (Hélène POGUET, *op. cit.*, note 68 p. 100) ; de même chez les Dames Budes en 1770 (*infra*).

de huit quatre ieunes libertins ». Au fil des années, Brégel multiplie les annotations, avec la conviction que la grâce a passé :

Il est à remarquer que dans cette année [1727], un ancien officier qui avoit servi plus de 20 ou 30 ans, âgé d'environ 70 ans, qui n'avoit iamais fait de confession générale fist la retraite, et le lundy suivant après estre sorti, il tomba malade et mourut dans la même semaine dans des sentimens très edifiants comme madame son epouse nous la marqué.

Il arriva à Fougères un accident des plus tragiques le lendemain que les hommes sortirent de retraite [1728] par la mort d'un tisseran qui se pendit lui-même dans un des fauxbourgs de lad. Ville; mais ce qui est bien consolant dans ce malheur, c'est qu'un garçon du même métier – et de ses compagnons pour la lecture des mauvais livres et la fosse recherche de trésors – aiant fait demandé la permission de faire sa retraite parce qu'il se croïoit possédé du démon, et plusieurs personnes chez qui il avoit demeuré pour travailler, [il] la fist et en sortit très content; et continué d'édifier par sa piété et sa vertu. Le premier, qui a péri si misérablement, plaisanta beaucoup le dernier sur sa retraite, et celui-cy apprist bientôt après la triste et déplorable fin de l'autre, et à cette nouvelle il versoit grande abondance de larmes de joye en bénissant Dieu de sa retraite et disant hautement que le démon avoit exécuté sur l'autre ce qu'il vouloit faire sur lui-même.

Dans cette retraite [du Carême 1738], nous apprîmes avec autant de joye que d'édification que Dieu avoit dans la retraite des femmes du mois de mars 1737 signalé sa miséricorde dans une jeune D[emoiselle] de Mayenne qui y étant venue toute mondaine et livrée à la plus grande dissipation, s'en retourna toute autre, puisqu'elle est aujourd'hui religieuse au Calvaire à Mayenne, et que Madame la prieure de cette maison a dit à sa gloire qu'il n'y en avoit pas une qui fust plus fervente.

Nous apprîmes avec beaucoup d'édification de plusieurs personnes de Mayenne qui firrent leur retraite au mois d'octobre dernier [1754] qu'un écolier du collège de Mayenne y mourut le mois de janvier 1753 en odeur de sainteté, et que l'on faisoit des neuvaines à son tombeau, et que son oraison funèbre fut prononcée dans la cour de ce collège par un écolier qui fut de cinq quarts d'heures à prononcer les vertus qu'il avoit pratiquées depuis une retraite qu'il avoit faite dans cette maison il y avoit au moins dix-huit mois ou deux ans. Plusieurs personnes qui faisaient leur retraite au mois d'octobre dernier nous dirent avoir entendu cette oraison funèbre.

Quelque temps avant sa mort, Eusèbe de Brégel cède la plume à un continuateur beaucoup moins disert qui se limite aux stricts bilans comptables. Si le registre donne désormais de la maison une image beaucoup plus terne et routinière, son équilibre financier ne se dément pas. À la source, une réelle générosité des «demoiselles» — qui paient leur pension et financent même une partie de l'ameublement — et d'un certain nombre de donateurs qui versent des «aumônes». Quand une année difficile survient, avec un déficit ponctuel, les Demoiselles le comblent en attendant des jours meilleurs; mais en situation normale, les retraites dégagent un bénéfice qui permet de constituer

une trésorerie dont le montant s'étoffe lentement mais sûrement. À Fougères, celle-ci permet de financer deux grandes campagnes de travaux, en 1745-1749 puis en 1778-1784⁵⁵. Il n'est malheureusement pas possible de déduire de ces bilans comptables quelque indice sur l'évolution de la fréquentation au long de la seconde moitié du XVIII^e siècle, même si une source parallèle⁵⁶ nous renseigne sur les deux retraites d'Avent 1769 et de Carême 1770: 745 entrées, soit un maintien fort convenable. Pour exploiter les données financières, il faudrait connaître précisément les conditions de réception des retraitants: à Fougères en 1769-1770, « le plus grand nombre apporte son pain et paie 20 sols de trempage, les autres se mettent à la première ou seconde pension⁵⁷ ». Cette multiplicité des régimes de pension est de règle en ville. À Saint-Servan, la comptabilité des Filles de la Croix les décline ainsi pour les retraitants de 1787, bien moins nombreux qu'à Fougères car la maison est d'abord un pensionnat⁵⁸ (tableau 2) :

Tableau 2 : Bilan comptable des retraites à Saint-Servan en 1787

| | 1 ^e pension | 2 ^e pension | 3 ^e pension | Total |
|--------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|-------------------------|
| Retraite de mai | 10 personnes 144 l | 42 personnes 391 l | 56 personnes 269 l | 108 personnes 804 l |
| Retraite de la Madeleine | 8 personnes 120 l | 17 personnes 141 l | 40 personnes 178 l | 65 personnes 838 l |
| Retraite de Toussaint | 7 personnes 105 l | 24 personnes 201 l | [20 personnes] 93 l | [51 personnes] 399 l |

Aux différents « régimes » correspond un dégradé de conditions d'hébergement et de nourriture : à la Retraite de Quimper, les trois pensions pratiquées à la fin du XVIII^e siècle déterminaient notamment la boisson du repas, vin, cidre ou eau⁵⁹. Mais la réalité des conditions était plus contrastée encore car les plus pauvres — les plus nombreux, sans doute ? — devaient coucher à l'extérieur et apporter leur pain, la maison fournissant une soupe. À l'autre extrême, le bâtiment de la Retraite des hommes de Rennes, jouxtant le collège des jésuites, compte plusieurs étages de chambres distribuées en « galeries » placées sous le patronage d'un grand saint de la Compagnie : saint François de Borgia, saint François-Régis, saint Louis de Gonzague, saint Stanislas Kotska, saint François Xavier... (saint Ignace doit être commun à tous). L'inventaire réalisé à l'été 1762, après le départ des jésuites⁶⁰, décrit

55. Travaux largement financés par le directeur, le sieur Dorange (1 G 149, état du clergé de la région de Fougères).

56. ADIV, 1 G 748, f^o 252.

57. *Ibid.*

58. ADIV, 31 H 1. Le pensionnat des Filles de la Croix rapporte 14 000 l en 1790, quand les retraites ne se soldent que par un bénéfice de 1 307 l.

59. Hélène POGUET, *op. cit.*, p. 90, note 18.

60. AMR, GG 287, inventaires réalisés du 5 juillet au 9 août 1762.

une soixantaine de chambres, pour la plupart à lit unique, mais aussi des « magasins » à lits multiples et paillasses qui accueillent les retraits moins fortunés... ou plus ascétiques. L'ensemble reste relativement cossu : literie, chaise, table, bénitier, chandelier, pot de chambre ; dans les chambres les mieux équipées, on relève également un prie-Dieu, un fauteuil, des estampes... L'effectif des retraits n'atteint certainement pas les 250 ou 300 personnes présentes à Fougères mais le montant des pensions, certainement plus élevées, dégage sans doute des revenus plus importants⁶¹.

Un signe de vitalité catholique au XVIII^e siècle

Peut-on, en dernière analyse, proposer un tableau d'ensemble des retraites dans les trois diocèses concernés, en s'appuyant sur le solide dossier fougérais et sur les éléments repérables ailleurs ? En plus d'un site, c'est bien par centaines que se mesurent les retraits : Vitré présente un effectif comparable à Fougères puisque les cinq retraites annuelles de 1769 — deux d'hommes, trois de femmes — regroupent 670 participants (ils sont, cette même année, 745 à Fougères) ; on a vu qu'à la même date, Hédé pouvait atteindre jusqu'à 300 retraits par an. Assurée également, la rentabilité financière des maisons, qui réussissent parfois à faire vivre une œuvre parallèle comme à Hédé où les retraites suppléent l'hôpital (il n'est pas impossible qu'elles aient été partiellement créées dans ce but). À Montfort, en 1710, il est révélateur que le fondateur de la retraite, qui n'est autre que le recteur de Coulon, ait d'abord songé à fonder une résidence de missionnaires, sur quoi l'évêque de Saint-Malo lui conseilla plutôt d'ouvrir une Retraite, bientôt desservie — comme l'hôpital voisin — par les Filles de la Sagesse.

De cette solidité la pierre est sans doute le témoin le plus irréfutable. Fougères n'est pas une exception : nombre de Retraites voient s'élever au XVIII^e siècle de nouveaux bâtiments plus vastes et plus imposants. Ainsi à Dol en 1779 — l'édifice, marqué des armes de l'évêque, existe toujours — ou à Rennes le fort beau bâtiment construit rue Saint-Hélier par les Dames Budes dans les années 1758-1760⁶². L'installation des Dames Budes dans ce faubourg témoigne, jusque dans les tensions qu'elle suscita, de l'importance que revêt la question des retraites au milieu du XVIII^e siècle. Depuis plusieurs décennies, l'éventualité d'un déménagement des Dames Budes hors de l'*intra muros* était régulièrement évoquée. De saintes âmes déploraient que la maison du Pré-Botté ne puisse offrir les conditions d'une « vraie » retraite.

61. Lorsque les jésuites doivent fournir une déclaration de leurs revenus, au moment de leur expulsion, la ville s'étonne qu'ils n'y fassent pas figurer les « revenus très considérables » de la Retraite (G. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR, *op. cit.* ; François-René LE ROUX, *Le collège de Rennes sous les Jésuites*, mémoire de maîtrise d'histoire, Faculté des lettres de Rennes, 1965, p. 231).

62. Barthélemy POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, « La Retraite, rue Saint-Hélier », dans *Visites et excursions à Rennes et aux alentours*, Mayenne, J. Floch, 1974, p. 143-145. La construction de ce bâtiment est bien documentée : ADIV, 34 H 4 ; AMR, GG 306.

En cause, la promiscuité des bruits de la ville mais aussi la présence des pensionnaires et des externes ; en cause aussi, une pratique allégée des exercices, avec des conférences et des instructions qui ne sauraient valoir une « authentique » retraite. Et dans cette maison qui est un carrefour de la sociabilité rennaise, les tentations mondaines sont trop faciles : on prend le café avec les pensionnaires, on se promène en ville plus qu'on ne se retire pour songer au salut⁶³. Ceux qui ont bonne mémoire ne manquent pas de rappeler que les Dames Budes ont été fondées pour bien autre chose que les retraites : n'en ont-elles pas, d'ailleurs, été un temps interdites par Mgr de Lavardin ? Quoique prédicateurs attirés de la maison, les jésuites eux-mêmes ont inspiré la critique, jusqu'à refuser de prêter leur concours à l'ouverture d'une retraite : ce qui conduisit l'évêque à confier la direction de la maison aux eudistes du Séminaire⁶⁴. L'affaire, qui couvrait manifestement depuis plusieurs années, créa de profondes divisions jusque chez les Dames Budes : les jésuites gagnèrent l'une d'entre elles, Marie-Charlotte Dampierre, qui se fit l'instrument d'une sécession dont l'objectif était rien moins que d'établir une nouvelle maison de retraite — une vraie, cette fois — sur un terrain qu'elle avait acquis rue Saint-Hélier⁶⁵. Avec le soutien de la présidente de Cornulier, désireuse de prolonger le modèle aristocratique des fondateurs du siècle passé, le projet fut bientôt d'y établir des « Miramionnes ⁶⁶ ». Le bruit public assurait déjà que, par l'entregent de la présidente, le roi leur avait accordé des lettres patentes. Émoi chez les Dames Budes, qui font assaut de démarches pour mettre fin à l'entreprise : arguant de leur spécialisation ancienne dans les retraites, conforme à l'intention de madame Budes et suspendue de manière tout à fait accidentelle au début du siècle ; faisant valoir le succès de leurs retraites où « il s'est trouvé jusqu'à 110 personnes ⁶⁷ » ; activant divers soutiens, jusqu'au gouverneur de la province et au président de Châteaugiron, sans oublier la communauté de ville toujours disposée à rappeler son hostilité à l'arrivée d'une nouvelle maison religieuse dans une cité qui en est déjà saturée...

Voici donc une querelle interne au milieu dévot, qui met en jeu des intérêts catégoriels — personnes, familles religieuses, réseaux d'influences — bien plus que des divergences théologiques : sur la question de la grâce qui est, encore à cette date, la frontière de sensibilité majeure entre catholiques, Dames Budes, Eudistes et Jésuites sont du même côté. De l'affrontement,

63. ADIV, 34 H 4, mémoire contre les Dames Budes, v. 1752.

64. Au témoignage du recteur de la paroisse Saint-Hélier de Rennes — dont dépend le nouveau bâtiment des Dames Budes — à la fin des registres de catholicité de l'année 1760 (AMR, GG 92).

65. Sur toute cette affaire, E. de PALYS, *op. cit.* et ADIV, 34 H 4.

66. Il s'agit des « Filles de Sainte-Geneviève » fondées à Paris par Mme de Miramion (après son rapt par Bussy-Rabutin). Des retraites s'y ouvrirent à partir de 1687 (Alexis CROSNIER, *Les maisons de retraite avant et après la Révolution française. Une Dame de la Retraite de Quimper, martyre sous la Terreur, Victoire Conen de Saint-Luc (1761-1794)*, Paris, 1919).

67. ADIV, 34 H 4, lettre au président de Châteaugiron, non datée.

les deux premiers sortirent victorieux, et les troisièmes probablement pas grandis, dix ans avant que le Parlement et la ville ne leur signifient leur congé. L'évêque, Mgr de Vauréal, prit en effet le parti des Dames Budes en 1754, les confirmant dans leur monopole des retraites féminines à Rennes mais opérant aussi quelques mises au point qui laisseraient penser que les arguments de la partie adverse n'étaient point sans fondement :

Enfin, nous les confirmons dans le droit, la possession et uzage où elles sont de donner les retraites aux personnes du sexe et nous les fixons à ce devoir comme à celluy auquel la fondatrice a donné dans la pratique la préférence sur tous les autres ; nous les exhortons à le remplir avec tout le zelle dont elles sont [...] et pour contribuer autant qu'il dépend de nous à la perfection de cette bonne œuvre et affin que les personnes qui ce retire-rons du monde pour faire la retraite spirituelle la fassent avec recueillement, edification et profit, enjoignons à la supérieure de ne permettre pendant le temps des retraites ny sortie des D[emoise]lles pour aller en ville, ny l'entrée des personnes du dehors sous quelque prétexte que ce puisse estre excepté pour le service des retraites et de deffandre toutes pa[rties] de caffé et toutes conversations [...] soit entre elles, soit avec les pensionnaires⁶⁸».

Finalement, par un retournement complet de la situation, madame Dampierre rentra dans le rang : son terrain servit non à édifier la maison concurrente... mais le nouveau bâtiment des Dames Budes, construit de 1758 à 1760⁶⁹. Le recteur de Saint-Héliier nous a laissé une intéressante relation de ces rebondissements inattendus où il voit les moyens détournés dont se sert la Providence. Et le prêtre de saluer le succès des retraites qui se succèdent dans les nouveaux murs, sur le territoire de sa paroisse :

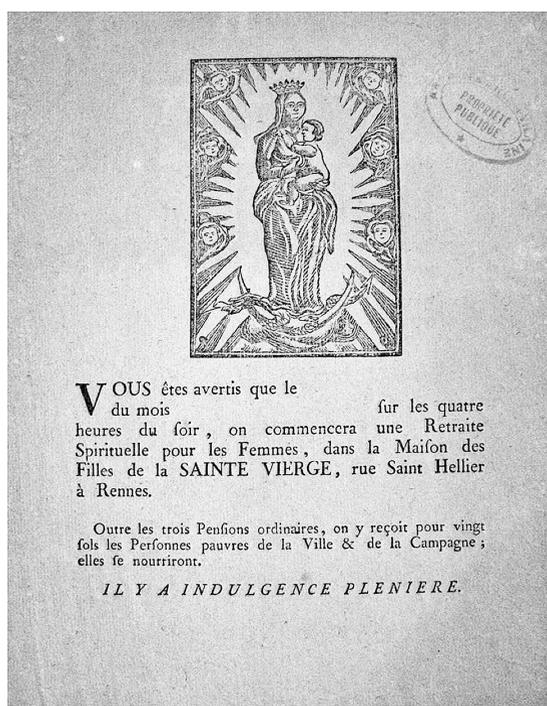
Le même jour [de la bénédiction du nouveau bâtiment], dans plusieurs paroisses de la ville et plusieurs de celles de la campagne, l'on publia l'ouverture de la première retraite pour le samedi suivant, veille Saint-Laurent. [...] Il s'y rendit plus de soixante [...]. Comme le public avoit été privé pendant près de quatre ans de ces excellens moyens de salut, ces dames, pour se prêter aux besoins communs, jugèrent qu'il étoit à propos de les rapprocher. Il y eut donc une seconde retraite à la Nativité de la Ste Vierge qui à quelque chose près fut aussi nombreuse que la première. Une troisième fut donnée à la Toussaints où il se trouva cent dix personnes. Ce fut à cette retraite que l'on commença à recevoir, quoy qu'on ne l'eut jamais fait auparavant, de pauvres personnes aux conditions qu'elles se nourriroient et qu'on leur fourniroit seulement le trampage, le lit et la lumierre. Il y eut une quatrieme le premier dimanche des Avents, une cinquième à Noël qui toutes deux ne furent pas moins peuplées ny moins ferventes que celles qui avoient précédé. Ce fut après cette dernière que le nombre par chaque année en fut définitivement fixé à onse, ainsi quil est marqué sur le directoire

68. ADIV, 34 H 4, ordonnance de Mgr de Vauréal, 9 mai 1754.

69. Grâce à plusieurs emprunts, où l'on relève une somme de 12 500 l prêté par les Eudistes (ADIV, 34 H 3, mémoire des emprunts pour le bâtiment de la rue Saint-Héliier).

du diocèse. Il est à présumer que ces retraites seront dans la suite toujours des plus nombreuses parce que la maison est fort commode, les appartements très propres, les dames qui y résident très prévenantes, les ouvriers qui y travaillent très éclairés, des plus zélés, et que rien de ce côté-là ne changera, malgré la révolution des tems et la différence de[s] personnes⁷⁰.

Le dessein d'accueillir plus largement les fidèles est confirmé par un imprimé⁷¹ annonçant les retraites de 1760 et les conditions nouvelles de réception des pauvres de la ville et de la campagne «outre les trois pensions ordinaires» (illustration 5). Mgr de Vauréal avait probablement désiré que les Dames tirent parti de leur nouveau bâtiment pour recevoir des retraitants en plus grand nombre : sans doute avait-il en tête les centaines de fidèles accueillis à Fougères, Vitré ou Hédé. Bien que nettement inférieurs à ces derniers, les effectifs des premières retraites du faubourg Saint-Héliier semblent encourageants, à l'aune rennaise... Dix ans plus tard, l'administration diocésaine



*Illustration 5.
Billet imprimé annonçant les retraites
dans le nouveau bâtiment des Dames Budes (1760).*

70. AMR, GG 92.

71. ADIV, 34 H 3 (l'un des exemplaires porte la date manuscrite du 1^{er} mars 1761).

déplorera pourtant que les fruits n'aient pas passé la promesse des fleurs : « il y a huit retraites par an pour les femmes et filles seulement, la plupart très peu nombreuses. La maison pourroit contenir jusqu'à deux cents⁷² »... À la Révolution, l'inventaire de l'étage de la « vieille maison » accueillant les retraitants les plus modestes ne contient guère qu'une trentaine de « mauvais lits » et « couchettes »⁷³. Les Dames Budes n'auraient-elles pas donné la priorité à la réception de pensionnaires, activité permanente, financièrement plus rentable et socialement plus gratifiante ? L'accueil populaire des retraitants — dans un bâtiment annexe — n'a-t-il pas été perçu comme une charge perturbant le cours des activités ordinaires ? On en ferait volontiers l'hypothèse. En tout état de cause, les indices de fréquentation disponibles prouvent sans ambiguïté que la ville et les alentours de Rennes n'ont jamais été aussi réceptifs que les pays de Fougères et de Vitré.

Il semble donc possible de dire que, dès le XVIII^e siècle, les maisons de retraite spirituelle furent des « lieux-clés de la topographie religieuse » (Michel Lagrée) de la future Ille-et-Vilaine. Les causes de cette densité particulière nous apparaissent avec une raisonnable vraisemblance. Les jésuites ont certes eu le mérite de l'invention et de l'impulsion première, mais ils ne sont influents qu'à Rennes, et non sans éclipses. Dans les diocèses eux-mêmes, où la Compagnie n'assure pas de missions paroissiales, les acteurs de la diffusion des retraites sont surtout « MM. du Séminaire » de Rennes et de Dol, soit les eudistes : visiblement en phase avec le terrain, « directeurs » privilégiés du clergé diocésain qui seconde leurs efforts et peut prendre le relais après 1730, avec le concours de sœurs hospitalières et enseignantes. Vers 1770, les prêtres qui interviennent aux retraites de Fougères, Vitré ou Guignen sont tous des séculiers, visiblement sélectionnés avec soin⁷⁴. Pour leur part, les Eudistes n'interviennent plus qu'à Dol et Rennes : chez les Dames Budes et, surtout, au Grand Séminaire où l'évêque entend développer les retraites des laïcs, maintenant que les jésuites sont partis (cent cinquante hommes pourraient y être accueillis⁷⁵).

Tout au long du XVIII^e siècle, des milliers de diocésains ont ainsi pris l'habitude de « faire retraite » plus ou moins régulièrement. Tous les milieux sociaux ont pu être concernés, de l'élégante fréquentation des jésuites ou

72. ADIV, 1 G 748, f^o 248 r^o/249 r^o. On croit deviner que la maison garde un fonctionnement assez indépendant, trop peut-être aux yeux de l'administration diocésaine : les prêtres (Eudistes, mais pas seulement, puisqu'on peut y entendre l'abbé Boursoul en 1774, selon le comte de Palys, *op. cit.*, p. 179) assurent « deux conférences et un sermon par jour, ce sont les Dames qui font tous les autres exercices. Chaque retraitant a permission d'appeler son confesseur ordinaire » (*ibid.*)

73. ADIV, 1 Q 890, inventaire des 15-19 octobre 1792.

74. Par l'évêque notamment : cf. les mentions en ce sens dans ADIV, 1 G 749, état du clergé de la région de Fougères.

75. ADIV, 1 G 748, f^o 111 r^o. Signalons également que le couvent des Minimes reçoit, à la même date, une soixantaine de retraitants (*ibid.*, f^o 125).

des Dames Budes de Rennes aux soupes paysannes de Hédé et d'ailleurs. À Fougères ou Vitré, les centaines d'hommes et de femmes annuellement touchés restent certes en deçà des 1 600 attestés dans les douze retraites de la «maison-mère» de Vannes vers 1760⁷⁶, mais l'influence sur la société locale n'y est sans doute pas moindre. Alors que l'on peine parfois à trouver une spécificité au XVIII^e siècle religieux breton — autrement que par la retombée et la routinisation du grand élan du siècle précédent — les maisons de retraite suggèrent la fécondité toujours possible du second âge de la Réforme catholique. Dans le territoire considéré ici, la remise en cause des retraites par les milieux éclairés ne trouve manifestement pas le même écho qu'à Nantes où les magistrats du Présidial dénoncent en 1778 ces «assemblées particulières d'une partie du troupeau dans un lieu fermé aux autres fidèles⁷⁷».

On ne peut pourtant nier, à l'extrême fin du siècle, la présence de signes négatifs. À défaut d'une statistique de fréquentation impossible à reconstituer, comment ne pas relever la réquisition de la Retraite de Fougères, en 1783, pour le casernement temporaire des soldats du régiment d'Orléans⁷⁸? Quatre ans plus tôt, la Retraite de Quimper avait également été réquisitionnée durant un an⁷⁹. D'une ville à l'autre, les administrateurs s'avisent désormais que ces bâtiments ne sont pleinement utilisés que durant quelques semaines. À Fougères, à peine les soldats ont-ils vidé les lieux que l'idée surgit d'y implanter un collège, sans que cela remette en cause les retraites⁸⁰: quarante ans après la mort de l'abbé de Brégel, l'appréciation du public sur l'utilité de la maison de retraite n'est certainement plus aussi unanime. Mais cela n'interdira pas les renaissances du XIX^e siècle, à Rennes, Fougères, Vitré — l'abbé Breteau de la Guéretterie⁸¹ — Bécherel, Saint-Servan, Montfort, Redon et même Pléchéâtel. Dans un cadre plus conventuel que sous l'Ancien Régime, auprès d'un public dont le caractère féminin et rural se sera accusé, les retraites connaîtront leur apogée, avant de décliner de manière accélérée après 1870⁸².

Georges PROVOST

76. Cité par Jean Quéniart, art. cité, d'après Henry MARSILLE, «La Retraite de Vannes», *Bulletin et mémoires de la Société polymathique du Morbihan*, 1953, p. 127-153.

77. Jean QUÉNIART, *La Bretagne au XVIII^e siècle*, Rennes, Ouest-France, 2004, p. 608-609. Sur Nantes, Yves DURAND (dir.), *Histoire du diocèse de Nantes*, Paris, Beauchesne, 1985, p. 171-172.

78. Dès 1779, la Retraite de Fougères avait accueilli, contre pension, des soldats corses (ADIV, 53 J 2, comptes de M. Dorange, 1775-1783).

79. Hélène POGUET, *op. cit.*, p. 130-136.

80. ADIV, 1 G 120/149, lettre du recteur de Saint-Léonard et supérieur de la Retraite, 19 juin 1789.

81. Bruno ISBLED, «Le saint de Vitré. René Breteau de La Guéretterie (1761-1840)», *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, t. 84, 2006, p. 73-116.

82. Michel LAGRÉE, *op. cit.* À Rennes, le comte de Palys (*op. cit.*, p. 211) donne le chiffre de 28 300 retraitants et 66 000 retraitantes chez les Dames Budes entre 1830 et 1870. À Auray, la fréquentation des retraites au XIX^e siècle présente un déclin par paliers de 1830 à 1900 (Bertrand FRELAUT, «La maison de charité du Père Éternel d'Auray», *Société d'histoire et d'archéologie du pays d'Auray*, décembre 2008, p. A1-A6).